



# Municipalité de Saint-Sixte

## AVIS PUBLIC

---

### DÉPÔT DU SOMMAIRE RELFÉTANT L'ÉTAT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIXTE POUR LA DEUXIÈME ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2025-2026-2027 2<sup>B</sup> ANNÉE (2026)

---

Avis est par la présente donné aux contribuables de la municipalité de Saint-Sixte :

**QUE** le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2025-2026-2027 de la municipalité de Saint-Sixte a été déposé au bureau de la soussignée sis au 28, rue Principale à Saint-Sixte, en date du 22 septembre 2025 ;

**QUE** pour l'exercice financier 2026 du rôle d'évaluation foncière 2025-2026-2027 de la municipalité de Saint-Sixte, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un évènement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification ;

Cette demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement 030-97 et ses amendements, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement 030-97 et ses amendements sont disponibles à la MRC de Papineau située au 266, rue Viger, Papineauville, QC, J0V 1R0 ;

La demande doit être déposée à la MRC de Papineau, sise au 266, rue Viger, Papineauville, QC, J0V 1R0 ou envoyé par courrier recommandé à la MRC de Papineau, à l'attention de la directrice générale et greffière-trésorière.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à St-Sixte, ce 22<sup>ième</sup> jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-cinq.

Natasha Mantville

Directrice générale et greffière-trésorière